

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

Le gouvernement fédéral coupe de nouveau unilatéralement en santé

Québec, le 19 décembre 2011 – Le gouvernement fédéral vient d'annoncer aujourd'hui, de façon unilatérale, des changements au Transfert canadien en matière de santé (TCS), en imposant un plafond lié à la croissance du programme à celle du PIB nominal canadien dès 2017-2018.

« Le gouvernement fédéral recule sur son engagement de financer à long terme et de manière soutenue les dépenses publiques de santé. C'est tout à fait inacceptable », a indiqué M. Bachand.

La croissance des dépenses en santé est nettement supérieure à celle du PIB, et ce, dans toutes les provinces. En raison du vieillissement de la population, cela sera encore le cas pendant plusieurs années. Les dépenses en santé des provinces représentent actuellement environ 43 % de leur budget, alors que le gouvernement fédéral ne contribue qu'à 20 % de ces dépenses, ce qui est nettement insuffisant. Depuis 2003, les dépenses en santé des provinces se sont accrues de plus de 7 % en moyenne par année.

À cette modification, s'ajoute le fait que dès 2014, le gouvernement fédéral versera le TCS par habitant, comme il l'avait annoncé dans son budget de 2007, ce qui pénalisera la majorité des provinces, dont le Québec, l'Ontario et le Manitoba, à l'avantage d'une province riche comme l'Alberta. Le versement par habitant est acceptable que dans la mesure où la péréquation joue pleinement son rôle en assurant l'équité entre les provinces, comme cela était le cas en 2007. Rappelons qu'en 2008, le gouvernement fédéral a mis unilatéralement en place des plafonds inéquitables à la péréquation qui ont brisé l'équilibre atteint en 2007. Les changements annoncés aujourd'hui ne font qu'accentuer ce déséquilibre.

« La discussion qui devait avoir lieu aujourd'hui n'en fut pas une. C'est du jamais vu de procéder ainsi en voulant imposer immédiatement un cadre financier à long terme deux ans avant la fin des présents accords. Nous avons deux ans devant nous, ce qui donnait au gouvernement fédéral le temps nécessaire pour consulter formellement les provinces et les territoires avant tout changement aux transferts fédéraux. La consultation et la collaboration sont incontournables dans ce dossier, étant donné l'importance de ces transferts dans le financement des services à la population », a souligné M. Bachand.

- 30 -

Source : Audrey Cloutier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre
responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363